

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-440 du 21 Octobre 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de l'intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pour compter du 20 Octobre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 20 Octobre 1986, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Octobre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CP/ANR 4 SA/CC 4 SGCEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6 MEMS-
MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 IGE 4 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN-FASJEP 6
PREFETS 6 JORPB 1.